

DOSSIER : JACQUENS Steve

REF : DATTE/SECT/UAE/2021-282

Mme CHARLERY,

Pour faire suite à votre demande de complément d'information dans le cadre de la demande d'examen au cas par cas soumis au nom de M JACQUENS,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint des précisions et des cartes supplémentaires vous permettant de mieux appréhender la demande :

- Sur la mise en valeur : Le projet prévoit, la mise en place d'un programme de production et de l'aménagement suivant :
 - production animale (pâturage) : 29 ha
 - production végétale (banane, agrumes, coco, ananas) : 4 ha
 - pistes, canaux et infrastructures : 3 ha
 - zone inexploitable, laisser en l'état et/ou agroforesterie : 14 ha
cela prévoit les zones inexploitable du fait des marécages (présence de cours d'eau), l'implantation d'espèce présentant un intérêt économique et/ou agronomique, ainsi que la conservation des espèces endémiques tels que comou, patawa.

- Concernant les aménagements et leurs localisation : la parcelle étant actuellement complètement boisée, l'emplacement des différents ateliers et infrastructures ne pourrait être défini qu'une fois le travail de mise en valeur commencée (ce dernier permettant d'avoir une idée plus concrète des reliefs et de la typologie du terrain).

Les aménagements et infrastructures prévus sont les suivants :

 - Hangar de 200 m²
 - Corral de 150 m²
 - Tracé de piste estimé à 1 km (fonction du relief et des éventuelles contournements à réaliser). L'objectif étant de desservir le corps de ferme, les zones de pâturage, les productions végétales et les infrastructures.
 - Compte tenu des tracés hydriques présent sur la carte et du besoin d'accéder aux différentes zones d'exploitation, le porteur de projet prévoit la réalisation de 3 ponts en bois pour permettre le passage des cours d'eau.
 - Forage pour l'abreuvement des animaux et l'arrosage. Ce dernier fera l'objet d'une déclaration en préfecture et permettra ainsi d'éviter le prélèvement des eaux dans les cours d'eau.

- Concernant les mesures de protection des cours d'eau : pour permettre la protection des cours d'eau, des haies et corridors seront implantées et/ou conserver systématiquement de part et d'autre des cours d'eau sur 10 mètre min., préservant également les cours d'eaux du piétinement du bétail.

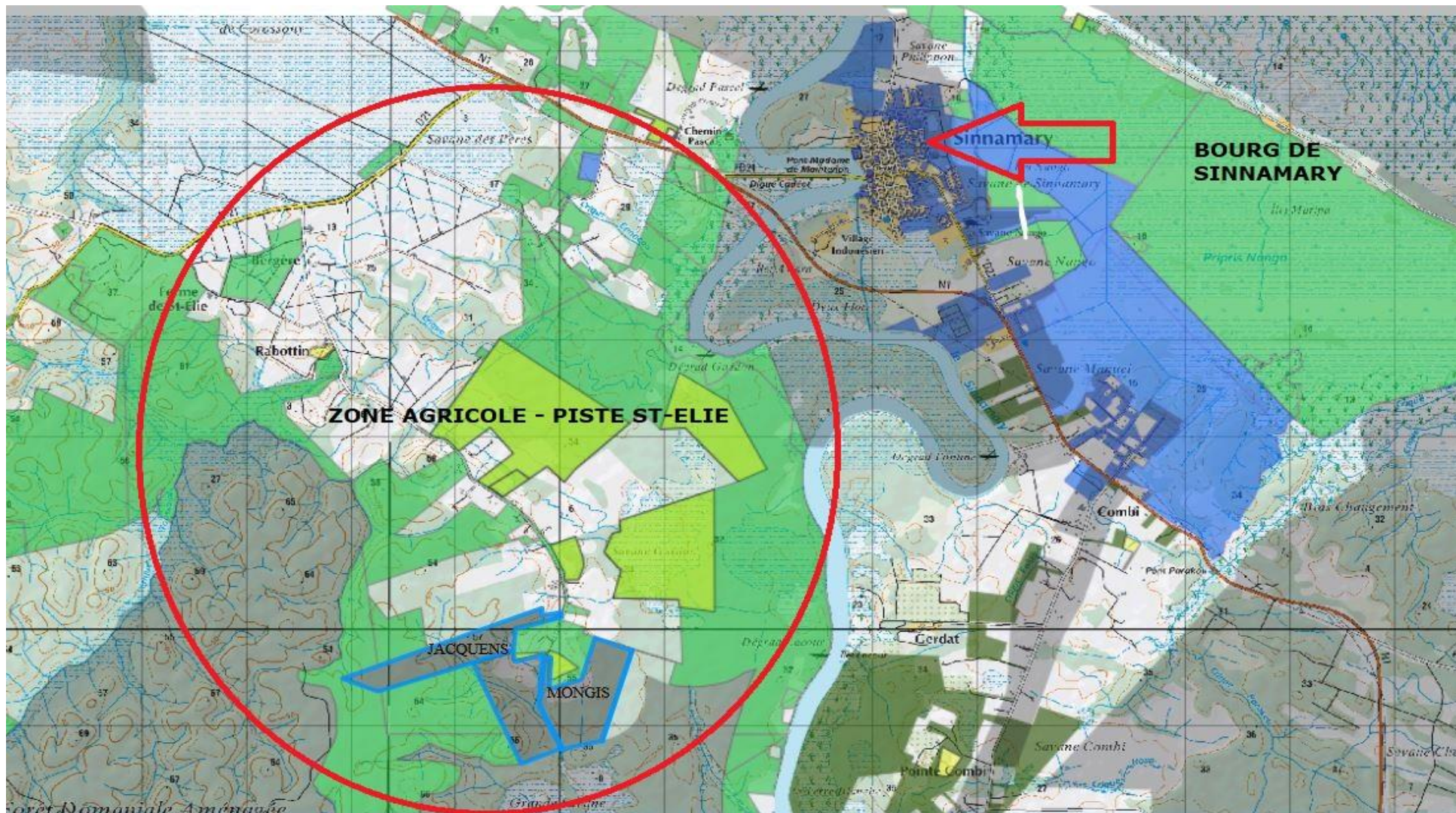
- Sur les mesures agroécologiques envisagées :
 - Haies et corridors écologiques :
 - implantées et/ou conservées le long des cours d'eau, permettant d'éviter l'érosion des berges et le piétinement des animaux
 - implantées et/ou conservées en cas de forte de pente
 - des haies ou corridor sont aussi envisagées pour délimiter les zones de pâtûres et faire fonction à la fois de corridors écologiques et de coupe-feu.
 - Des bosquets seront implantés et/ou conservés aux abords ou dans les parcelles de pâturage. Ils serviront de puit de diversité mais aussi de zone d'ombre pour le bétail.

Le nombre de haies, corridors et bosquets ne peuvent être définis à l'avance. Le porteur de projet est d'ores et déjà résolu à en avoir. A noter qu'il est envisagé lors de la mise en valeur, de ne pas mettre à nue systématiquement la parcelle, mais de privilégier pour l'implantation des dites mesures agroécologiques de faire au maximum avec l'existant. Ces dernières feront lieux d'une déclaration PAC.

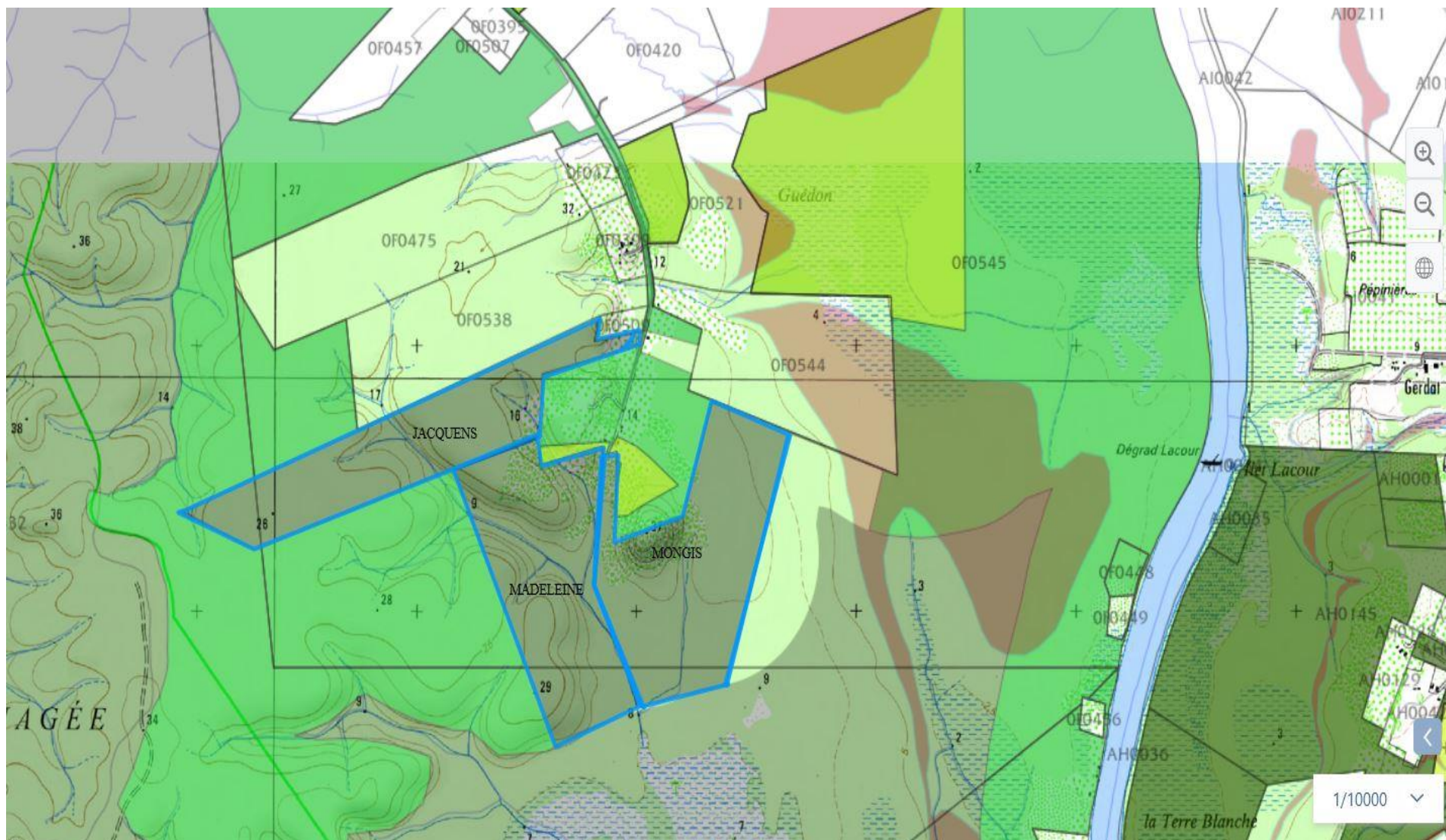
- Réponse au cadre 6.4 :

Pour éviter les effets négatifs de l'activité sur l'environnement et la santé humaine, il est prévu :

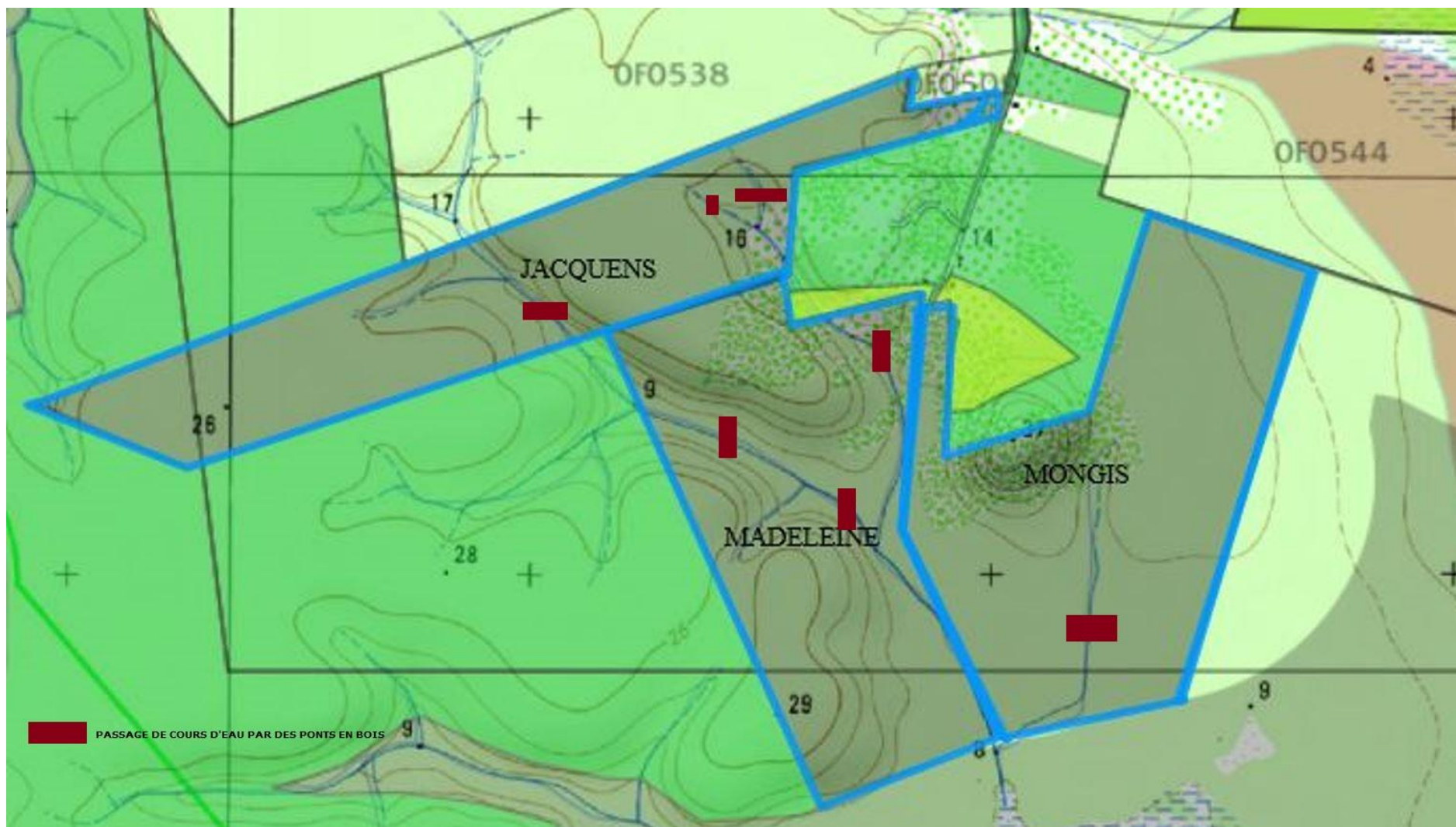
- la mise en œuvre de mesure agroenvironnementales tels que des corridors, haies, bosquets, visant à préserver les cours d'eau, les sols et le maintien de la biodiversité,
- le bétail n'aura pas accès aux cours d'eau,
- mise en place d'un forage pour l'abreuvement du bétail, permettant d'éviter les prélèvements dans les cours d'eau,
- un mode de production, l'agriculteur prévoit une production raisonnée voir bio (pas de d'utilisation d'engrais chimiques et de produits phytosanitaires). Le non usage de ce type de produit contribue à protéger la santé humaine.



VUE A L'ECHELLE DE LA COMMUNE



VUE DE L'ENVIRONNEMENT PROCHE



PASSAGE DE COURS D'EAU ENVISAGE